



Négociation pénibilité retraite

« Un troisième anniversaire douloureux »

Après trois ans de discussions, la quinzième séance a commencé avec la remise d'un nouveau texte patronal. La CGT a, pour sa part, remis en séance, à l'ensemble des négociateurs, un nouveau projet de protocole d'accord « pénibilité, réparation, incitation à la prévention ».

Sur le texte patronal, deux désaccords fondamentaux se font jour :

1. le patronat reste calé sur une approche médicale individuelle.
2. il retire de la discussion la possibilité de départ anticipé qui avait été avancée par le MEDEF le 26 septembre 2007 au profit d'une fin de carrière aménagée très restrictive.

En effet, le patronat propose un dispositif:

- immédiat de prise en compte de la situation des salariés ayant exercé des emplois pénibles en y intégrant *le caractère personnalisé dans l'observation de traces durables identifiables et irréversibles sur la santé des salariés* alors que la CGT propose de *déterminer un degré d'exposition et le cumul entre expositions qui permette de fixer le seuil exigé pour bénéficier du dispositif de réparation.*

- de **travail à temps partiel** ouvert aux seuls ouvriers et employés d'exécution ayant atteint l'âge de 58 ans.

Il faudra être le mouton à 5 pattes pour pouvoir bénéficier du dispositif proposé car il sera ouvert aux salariés ayant accompli :

- 40 ans d'activité ;
- 30 ans d'exposition aux facteurs de pénibilité ;
- 10 ans en cumulant 3 des critères de pénibilité.

Au sujet du financement, ces mesures doivent être financées exclusivement par la solidarité nationale et ne pas mettre les entreprises en difficulté.

Les propositions patronales frisent « l'immoralité et l'irresponsabilité ».

Nous sommes de plus en plus interrogatifs sur la volonté réelle du patronat d'aboutir à un accord, nous avons le sentiment qu'il joue la montre.

11 fédérations CGT ont déjà appelé les salariés à faire du **4 mars prochain**, une journée d'initiatives et de manifestations sur les sites, dans les départements et les régions pour exprimer leur volonté de voir aboutir la négociation.

L'heure est à la mobilisation de toutes et tous, il nous revient d'amplifier les actions du 4 mars.

Montreuil, le 6 février 2008